

Concepts de sélection 2022

Approuvées par 17 novembre 2021 Approuvées par 16 février 2022

Commission Sport de performance Haus des Sports Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen

 $\hbox{E-Mail: leistungs sport@swiss-athletics.ch}$

Table des matières

1.	Principes de selection	3
1.1.	But	3
1.2.	Conditions pour être sélectionné	3
1.3.	Commission de sélection	3
1.4.	Déroulement de la sélection	4
1.5.	Encadrement aux grandes manifestations	4
1.6.	Participation aux frais	4
2.	Championnats d'athlétisme internationaux Femmes et Hommes	5
2.1.	Championnats du monde en salle ; 18 – 20.03.2022, Belgrade (SRB)	5
2.2.	Championnats du monde ; 15.07. – 24.07.2022, Eugène (USA)	7
2.3.	Championnats d'Europe ; 15-21.08.2022, Munich (GER)	10
2.4.	CM Semi-Marathon; 13.11.2022, Yangzhou (CHN)	12
3.	Championnats d'athlétisme internationaux des catégories jeunesse	13
3.1.	CE U18 ; 03-06.07.2022, Jérusalem (ISR)	13
3.2.	CM U20; 0106.08.2022, Cali (COL)	15
3.3.	Rencontre internationale U20 ; 13.08.2022, Munich (GER)	17
4.	Autres Championnats internationaux	18
4.1.	European Off-Road Running Championships, 0103.07.2022, El Paso (ESP)	18
4.2.	World Mountain & Trail Running Championship, 0306.11.2022, Chiang Mai (TI	HA) 20
4.3.	Cross EM, 11.12.2022, Turin (ITA)	22
5.	European Athletics – Cups	22
5.1.	European Throwing Cup, 1213.03.2022, Leiria (POR)	22
F 2		

1. Principes de sélection

1.1. But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2022. Actuellement certains concepts manquent encore. Le document sera complété dès que les directives internationales seront connues.

1.2. Conditions pour être sélectionné

- (1) L'athlète1 est en possession d'une licence Swiss Athletics valable au moment de la sélection.
- (2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux (World Athletics Eligibility Rules).
- (3) L'athlète possède une convention d'athlète signée. Les athlètes sélectionnés, qui ne font pas partie d'un groupe de promotion, acceptent, avec leur sélection, les dispositions de la convention d'athlète. Celle-ci leur sera envoyée sous une forme neutralisée avec la décision de sélection.
- (4) Les relayeurs ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais), qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs et fixe les mesures de relais prévues.
- (5) Si plusieurs participations (y compris relais) sont possibles, la commission de sélection tient compte dans sa décision sur la base de la proposition de sélection de leur compatibilité et des perspectives de succès.
- (6) L'athlète a rempli resp. confirmé, si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-5) pendant la période de qualification fixée.
- (7) L'athlète a réalisé l'exigence de performance en conformité avec les règles internationales de compétition (World Athletics Competition Rules und European Athletics Entry Standards & Conditions).
- (8) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- (9) L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.
- (10) L'athlète a accompli le programme E-Learning "I run clean» d'European Athletics".
- (11) L'athlète respecte le code de conduite des athlètes de Swiss Athletics.

1.3. Commission de sélection

- (1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable en exclusivité de la sélection à toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de World Athletics et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement.
- (2) Quand il s'agit de Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF), World University Games, Jeux de la francophonie et Military World Games elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faîtière compétente.
- (3) Le président ainsi que le chef Sport de performance de Swiss Athletics sont des membres attitrés de la commission de sélection.

¹ Cette appellation inclut aussi bien la forme masculine que féminine. On renonce aux doubles dénominations uniquement pour des raisons de clarté.

Membres de la commission de sélection :

- Jacky Delapierre (président de la commission)
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Cedric El-Idrissi
- Pablo Cassina
- Chef Sport de performance Swiss Athletics: Philipp Bandi
- Chef Jeunesse Swiss Athletics: Karin Schnüriger
- Président Swiss Athletics: Christoph Seiler

1.4. Déroulement de la sélection

- (1) Le chef Sport de performance détient l'unique droit de proposer des athlètes individuels et des équipes de relais pour la sélection. Avant de soumettre des propositions, il contrôle si les conditions de sélection sont remplies (voir 1.2.).
- (2) Le coach de relais nomme les relayeurs (y compris les remplaçants) en accord avec le chef Sport de performance avant la sélection.
- (3) La commission de sélection étudie l'exactitude formelle des propositions et décide des sélections à la date de la sélection fixée à l'avance.
- (4) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur la capacité de performance en droit d'être attendue à la manifestation cible. La proposition de sélection du chef Sport de performance repose sur l'expertise de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national respectif.
- (5) Le président de la commission de sélection décide de la manière utilisée pour annoncer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.
- (6) Après l'avoir transmise personnellement à l'athlète concerné, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics.
- (7) La commission de sélection peut annuler des sélections en cas de blessures, de capacité de performance/état de forme insuffisant, négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto déclaration médicale ainsi qu'en cas de non-respect du code de conduite (voir 1.2.).
- (8) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre des contraintes de date.

1.5. Encadrement aux grandes manifestations

Le team des conseillers est composé sur la base des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs nationaux et est nommé par la commission de sélection au moment de la sélection

1.6. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

2. Championnats d'athlétisme internationaux Femmes et Hommes

2.1. Championnats du monde en salle ; 18 - 20.03.2022, Belgrade (SRB)

Les disciplines techniques et le 3000m des femmes sont organisés seulement comme finales. Les pelotons de participants sont donc limités à un maximum. Ce maximum résulte d'une combinaison de limites et positions dans le World Ranking.

2.1.1. Participants

- (1) Jusqu'à deux athlètes individuels resp. un relais par discipline et par nation ont le droit de participer, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection (2.1.2./2.1.3.).
- (2) Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits via un relais.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2004 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids des hommes.

2.1.2. Sélection dans les disciplines simples

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des 3 points suivants :

- (1) Il a réalisé une limite CM pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.4.). Les limites (voir 2.1.6.) peuvent être réalisées aussi bien comme performances indoor qu'outdoor. Pour les disciplines de course les limites indoor et outdoor sont différentes.
- (2) Il est invité par World Athletics sur la base de sa position dans le World Ranking après clôture de la période de qualification (voir 2.1.4.) (*target number of athletes*).
- (3) Il est invité par World Athletics comme un des 12 athlètes du groupe de participants au concours multiple qui est composé comme suit :
 - a. Vainqueur (1 homme et 1 femme) du "Combined Events Challenge" 2021
 - b. Les cinq athlètes les mieux classés de la liste des meilleurs mondiaux outdoor 2021 (date limite 31.12.2021), maximum 1 athlète par pays.
 - c. Les cinq athlètes les mieux classés de la liste des meilleurs indoor 2022 (date limite 01.03.2022)
 - d. Un athlète peut être invité selon appréciation de World Athletics

Si plus de deux athlètes ont rempli la limite, la proposition du directeur technique se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes.

Pour les athlètes qui remplissent les critères de sélection exclusivement avec des performances de l'année 2021, les critères supplémentaires suivants sont pris en compte pour la sélection :

- Capacité de performance attendue à l'événement cible
- Pas de limitations qui affectent la préparation de l'événement cible et/ou le but
- · Courbe de forme

2.1.3. Sélection des relais (4x400)

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il peut se mêler au Top 12 des équipes et qu'une délégation ait du sens du point de vue sportif.
- (2) Existence d'un concept de relais déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2021.

2.1.4. Période de qualification

01.01.2021 au 07.03.2022

2.1.5. Date de sélection

Lundi, 07.03.2022

2.1.6. Limites CM en salle

Femmes		Discipline	Hommes	
Indoor	Outdoor	(target number of athletes)	Indoor	Outdoor
7.30	11.15 (100m)	60m (56)	6.63	10.10 (100m)
52.90	51.00	400m (30)	46.50	45.00
2:01.50	1:58.00	800m (18)	1:46.70	1:44.00
4:09.00 4:28.50 (Mile)	4:02.00	1'500m (18)	3:39.00 3:55.00 (mile)	3:33.00
8:49.00	8:30.00 14:50.00 (5000m)	(24) 3'000m (15)	7:50.00	7:40.00 13:10.00 (5000m)
8.16	12.85 (100Н)	60H (48)	7.72	13.40 (110H)
1.97m		Hauteur (12)	2.34m	
4.75m		Perche (12)	5.81m	
6.80m		Longueur (16)	8.22m	
14.30m		Triple (16)	17.10m	
18.30m		Poids (16)	21.10m	
Top 12 athletes		Conc. mult. (12)	Top 12 athletes	
Pas de limite		4x400 (12)	Pas de limite	

2.1.7. Dates prévues pour le voyage

Aller: Mercredi, 16.03.2022 Retour: Lundi, 21.03.2022

2.2. Championnats du monde ; 15.07. - 24.07.2022, Eugène (USA)

2.2.1. Dispositions générales

Le concept de sélection pour les CM est basé sur le document de World Athletics «Qualification system and entry standards» (décembre 2020), dont les directives doivent en tous les cas être respectées.

2.2.2. Participants

- (1) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection.
- (2) Un quatrième athlète peut être inscrit comme remplaçant, dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits via un relais, les athlètes déjà inscrits dans la discipline individuelle correspondante (100m ou 400m) comptent dans ce quota.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2002 n'ont pas le droit de participer aux disciplines marathon et au 35km marche.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2004 n'ont pas le droit de participer dans les disciplines concours multiple, 10'000m, marathon, marche ainsi que dans toutes les disciplines de lancer.
- (6) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer.

2.2.3. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des points suivants :

- (1) Il a réalisé une limite CM (voir 2.2.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.2.5.).
- (2) Il est champion d'Europe en titre (exception : marathon). Sous réserve d'admission par les World Athletics Technical Delegates dans les disciplines techniques, concours multiple, 10'000m et 3000m steeple
- (3) Marathon: Top 10 Finisher aux Platinum Label Marathons pendant la période de qualification
- (4) Vainqueur général en 2021 de la Diamond League, Continental Tour Hammer, Race Walk Challenge, Combined Events Challenge
- (5) Il est sélectionnable en raison de sa position au World Ranking après la période de qualification (voir 2.2.5.).

Pour la décision de sélection les points suivants sont pris en compte :

Si plus de 3 athlètes ont rempli la limite dans la même discipline, la proposition du directeur technique se base sur la prétention de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à l'événement cible. L'évaluation se fait notamment sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes.

Les athlètes qui ont rempli les directives de qualification à plusieurs reprises en 2021 et/ou durant la saison indoor 2022, doivent les confirmer avec une performance adéquate durant la saison outdoor 2022. Les critères de sélection supplémentaires suivants sont également pris en compte pour l'évaluation :

- Capacités de performance attendue à l'événement cible
- Pas de limitations qui affectent la préparation de l'événement cible et/ou le but
- Courbe de forme

2.2.4. Sélection de relais

- (1) Un relais est considéré sélectionnable s'il fait partie des dix (douze pour le 4x400m mixed) meilleures équipes classées aux World Athletics World Relays 2021 (01-02.05.).
- (2) Un relais est considéré comme sélectionnable, si après la période de qualification (voir 2.2.5.) s'il fait partie des meilleures équipes classées dans la liste des meilleurs mondiaux (six pour les relais 4x100m et 4x400m; quatre pour les relais Mixed), qui ne se sont pas qualifiés directement vis leur classement aux World Athletics World Relays 2021.
- (3) La participation aux compétitions conduisant à la sélection d'un relais ne donne pas aux athlètes le droit d'être sélectionnés.

2.2.5. Périodes de qualification

(1) Marathon et 35km marche: 30.11.2020 au 29.05.2022

(2) 10'000m, 20km marche, concours multiple et relais: 27.12.2020 au 26.06.2022

(3) Toutes les autres disciplines : 28.06.2021 au 26.06.2022

2.2.6. Date de sélection

Marathon: Mercredi, 01.06.2022

Toutes les autres disciplines : Lundi, 27.06.2022

2.2.7. Limites CM

Femmes	Discipline (target number of athletes)	Hommes
11.15	100m (48)	10.05
22.80	200m (56)	20.24
51.35	400m (48)	44.90
1:59.50	800m (48)	1:45.20
4:04.20	1′500m (45)	3:35.00
15:10.00	5′000m (42)	13:13.50
31:25.00	10'000m (27)	27:28.00
2:29:30	Marathon (100)	2:11:30
1:31:00	20km marche (60)	1:21:00
2:54:00 (4:25:00)	35km marche (50km) (60)	2:33:00 (3:50:00)
12.84	100/110m H (40)	13.32
55.40	400m H (40)	48.90
9:30.00	3'000m Steeple (45)	8:22.00
1.96m	Hauteur (32)	2.33m
4.70m	Perche (32)	5.80m
6.82m	Longueur (32)	8.22m
14.32m	Triple (32)	17.14m
18.50m	Poids (32)	21.10m
63.50m	Disque (32)	66.00m
72.50m	Marteau (32)	77.50m
64.00m	Javelot (32)	85.00m
6`420	Concours multiple (24)	8′350
Ranking/World Relays	4x100m (16)	Ranking/World Relays
Ranking/World Relays	4x400m (16)	Ranking/World Relays
Ranking/World Relays	4x400m mixed (16)	Ranking/World Relays

2.2.8. Dates prévues pour le voyage

Aller: diverses dates à partir du 07.07.2022

Retour : 2 jours après le dernier engagement en compétition,

au plus tard le 25.07.2022.

2.3. Championnats d'Europe ; 15-21.08.2022, Munich (GER)

2.3.1. Participants

- (1) Jusqu'à trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection (2.3.2./2.3.3.).
- (2) Un quatrième et un cinquième athlète peuvent être inscrits comme remplaçants dans la mesure où ils ont également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits via un relais.
- (4) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits au marathon via le classement par équipe.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer.
- (6) Les athlètes nés après le 31.12.2004 n'ont pas le droit de participer aux disciplines lancer du poids, et du disque des hommes.
- (7) Les athlètes nés après le 31.12.2002 n'ont pas le droit de participer au marathon et au 35km marche.

2.3.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des points suivants :

- (1) Il a réalisé une limite CE (voir 2.3.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 1.1.5.).
- (2) Il occupe, après la période de qualification (voir 2.3.5.) une position au World Ranking (corrigée pour l'Europe), qui autorise une participation aux Championnats d'Europe (*target number of athletes*).
- (3) Il est champion d'Europe en titre et reçoit une invitation (Wild Card).
- (4) Il se classe parmi les trois premiers à l'European Cup 10'000m en 2021 ou 2022.

Pour la décision de sélection les points suivants sont pris en compte :

- (5) Si des athlètes ont rempli la limite CE en 2021 ou indoor en 2022, celle-ci doit être confirmée avec une performance adéquate pendant la saison outdoor 2022.
- (6) Si des athlètes remplissent les critères de sélection via position dans World Ranking (voir 2.3.2. (2)) majoritairement avec des performances de l'année 2021 ou/et de la saison indoor 2022, la capacité de performance au grand événement, l'état de forme actuel et la courbe de performance au moment de la sélection sont pris en compte.
- (7) Si plus de 3 athlètes ont rempli les critères de sélection, la proposition du directeur technique se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes. Un quatrième et un cinquième athlète peuvent être inscrits comme remplaçants. Pour des raisons médicales, une règle spéciale peut être adoptée pour les athlètes avec potentiel de médaille. La décision de sélection est prise lors de la date de sélection finale (voir 2.3.6.).
- (8) Les athlètes qui disputent un marathon après le 15.05.2022, ne seront pas sélectionnés pour les CE.

2.3.3. Sélection de relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il fait partie des 16 meilleures équipes classées au Europa Ranking après la période de qualification (voir 2.3.5.). Le Ranking est formé avec la moyenne des deux meilleurs résultats.
- (2) La participation aux compétitions conduisant à la sélection d'un relais ne donne pas aux athlètes le droit d'être sélectionnés.

2.3.4. Sélection Team Marathon

- (1) Le classement par équipe tient compte des trois meilleurs résultats d'équipe.
- (2) Si au moins deux athlètes remplissent les critères de sélection (voir 2.3.2.) et participent aux CE, il est possible de sélectionner un Team Marathon, si la capacité de performance est suffisante. D'autres athlètes peuvent être sélectionnés pour le classement par équipe, même s'ils n'ont pas rempli une limite ni ne sont qualifiés via le World Ranking (corrigé pour l'Europe).

2.3.5. Périodes de qualification

- (1) Relais: 01.01.2021 au 26.07.2022
- (2) 10'000m, marathon, marche, concours multiple: 27.01.2021 au 26.07.2022
- (3) Toutes les autres disciplines : 27.07.2021 au 26.07.2022

2.3.6. Dates de sélection

- (1) Date de sélection pour le marathon (limites réalisées) : Mercredi, 01.06.2022
- (2) Date de sélection pour toutes les autres disciplines et le marathon (Ranking) : Mardi, 26.07.2022
- (3) Publication des athlètes qualifiés par European Athletics lundi, 01.08.2022
- (4) Annonce des sélections : Mardi, 02.08.2022

2.3.7. Limites CE

Femmes	Discipline (target number of athletes)	Hommes
11.24	100m (36)	10.16
23.05	200m (36)	20.43
51.70	400m (36)	45.70
2:00.40	800m (32)	1:45.90
4:06.00	1500m (30)	3:36.00
15:25.00	5000m (25)	13:24.00
32:20.00	10'000m (27)	28:15.00
2:32:00	Marathon (60)	2:14:30
1:32.15	20km marche (35)	1:22.10
2:55:00 4:25:00 (50km)	35km marche (35)	2:35:00 3:54:00 (50km)
12.93	100/110m H (36)	13.50
55.85	400m H (36)	49.50
9:39.00	3000m Steeple (34)	8:30.00
1.95	Hauteur (26)	2.30
4.60	Perche (26)	5.75
6.79	Longueur (26)	8.10
14.25	Triple (26)	16.95
18.20	Poids (26)	20.85
60.50	Disque (26)	65.20
71.80	Marteau (26)	77.00
65.50	Javelot (26)	84.00
6250	Concours multiple (24)	8100
Ranking	4x100m (16)	Ranking
Ranking	4x400m (16)	Ranking

2.3.8. Dates prévues pour le voyage

Aller: À partir du vendredi, 12.08.2022

Retour : 2 jours après le dernier engagement en compétition,

au plus tard le 22.08.2022

2.4. CM Semi-Marathon; 13.11.2022, Yangzhou (CHN)

Les informations seront diffusées ultérieurement.

3. Championnats d'athlétisme internationaux des catégories jeunesse

3.1. CE U18; 03-06.07.2022, Jérusalem (ISR)

3.1.1. Participants

- (1) Les athlètes nés en 2005 et 2006 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.1.2/3.1.3.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits via le relais.
- (4) Un athlète peut au maximum s'aligner dans une discipline et le relais.
- (5) La participation aux CE U18 exclut la possibilité de se qualifier pour d'autres grands événements jeunesse (EYOF, CM U20).

3.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

- (1) Un athlète est considéré comme sélectionnable si pendant la période de qualification correspondante (voir 3.1.4.) il réalise une limite CE U18 (voir 3.1.6.).
- (2) Si plus de deux athlètes ont réalisé la limite, la proposition du responsable Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est prise à la date définitive de sélection.
- (3) Les résultats réalisés au meeting à Thoune le 15 juin 2022 dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 100/110m haies et 400m haies compteront particulièrement pour la sélection. Pour les candidats dans ces disciplines, la participation à la compétition à Thoune est obligatoire. Les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef sprint/haies ou par l'entraîneur chef course.
- (4) Dans la discipline 2000m steeple, une participation aux championnats suisses sur cette distance est obligatoire.
- (5) Les résultats réalisés au meeting du 14/15 mai à Frauenfeld et au meeting du 18/19 juin à Kreuzlingen dans la discipline concours multiple sont pris en compte et évalués.

3.1.3. Sélection de relais

- (1) Le relais est organisé sous forme de relais Medley (100m 200m 300m 400m)
- (2) L'entraîneur chef Sprint/Haies peut proposer un relais en cas de potentiel de finale. Un relais sera composé uniquement de participants qui sont présents aux CE U28 via une sélection dans une discipline individuelle. Le coach de relais décide sur place en accord avec l'entraîneur chef Sprint/Haies de la composition des relais dans le sens des meilleures chances de succès.

3.1.4. Période de qualification

Pour toutes les disciplines : du 01.04.2022 au 22.06.2022

3.1.5. Date de sélection

Jeudi, 23.06.2022

3.1.6. Limites CE U18

Femmes	Discipline	Hommes
12.25	100m	11.00
25.20	200m	22.45
57.40	400m	50.00
2:14.00	800m	1:56.00
4:40.00	1500m	4:01.00
9:50.00	3000m	8:34.00
	10'000m marche	48:30.00
26:00.00	5000m marche	
14.30 (0.762)	100/110m H	14.55 (0.914)
63.50 (0.762)	400m H	56.20 (0.838)
7:15.00	2000m Steeple	6:10.00
1.74	Hauteur	2.01
3.65	Perche	4.55
5.85	Longueur	7.00
12.20	Triple	14.20
14.30 (3kg)	Poids	17.00 (5kg)
40.50 (1kg)	Disque	53.00 (1.5kg)
57.50 (3kg)	Marteau	62.50 (5kg)
46.50 (500g)	Javelot	63.00 (700g)
4900	Concours multiple	6300
Sur proposition, voir 5.3.3.	Relais Medley	Sur proposition, voir 5.3.3.

3.1.7. Dates prévues pour le voyage

Aller: Vendredi, 01.07.2022 Retour: Vendredi, 08.07.2022

3.2. CM U20; 01.-06.08.2022, Cali (COL)

3.2.1. Participants

- (1) Les athlètes nés en 2003, 2004, 2005, 2006 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à deux athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (1.1.2./1.1.3.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits via un relais.
- (4) Si un athlète a réalisé plusieurs limites, il doit se focaliser sur sa spécialité en vue des CM U20, pour y atteindre le meilleur résultat possible à la grande manifestation. En outre une participation dans un relais est possible. Une participation dans une seconde discipline individuelle n'est possible que dans des cas justifiés exceptionnels. Une sélection dans deux disciplines individuelles et un relais n'est en aucun cas possible.
- (5) Les athlètes qui participent aux CE U18 (04-07.07.2022) ou à l'EYOF (24.07-29.07.2022), ne peuvent pas se qualifier pour les CM U20.

3.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il réalise une limite CM U20 (voir 1.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 1.1.5.).

Si plus de deux athlètes ont réalisé une limite, la proposition du directeur technique se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directs. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est ensuite prise à la date définitive de sélection

Concours multiple : Dans la discipline concours multiple, les résultats obtenus aux meetings du 14/15 mai à Frauenfeld et du 18/19 juin à Kreuzlingen seront fortement prix en compte.

3.2.3. Sélection des relais

Un relais est considéré comme sélectionnable s'il possède un potentiel de finale au moment de la sélection.

3.2.4. Période de qualification

Pour toutes les disciplines : 01.04.2022 au 17.07.2022

3.2.5. Date de sélection

Dimanche, 17.07.2022

3.2.6. Limites CM U20

Femmes	Discipline	Hommes
11.90	100m (64)	10.60
24.40	200m (64)	21.40
55.20	400m (56)	47.60
2:09.00	800m (48)	1:51.00
4:29.00	1'500m (45)	3:48.50
9:32.00	3'000m (20)	8:15.00
16:40.00	5'000m (18)	14:15.00
10:36.00	3'000m steeple (30)	9:08.00
14.20	100mH (56)	
	110mH (56)	14.20 (0.991m)
61.00	400mH (56)	53.20
50:40.00	10'000m marche (34)	43:50.00
1.81	Hauteur (28)	2.15
4.05	Perche (28)	5.05
6.12	Longueur (28)	7.55
12.85	Triple (28)	15.55
14.50	Poids (28)	18.20(6kg)
48.50	Disque (28)	56.50 (1.75kg)
57.50	Marteau (28)	68.30 (6kg)
50.00	Javelot (28)	69.00
5300	Concours multiple (24)	7050
Potentiel de finale	4x100 (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	4x400 (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	4x400 mixed (24)	Potentiel de finale

3.2.7. Dates prévues pour le voyage

Aller: tbd

Retour: Dimanche, 07.08.2022

3.3. Rencontre internationale U20; 13.08.2022, Munich (GER)

3.3.1. Participants

- (1) Les athlètes nés en 2033 et 2004 ont le droit de participer
- (2) Deux athlètes s'alignent par discipline individuelle, quatre athlètes sur 100m
- (3) Une participation à la rencontre internationale U20 permet de faire d'importantes expériences lors d'une compétition internationale, en vue de la suite de la carrière sportive. Il sera donc principalement tenu compte d'athlètes qui ne participent pas aux CM U20.

3.3.2. Disciplines

Femmes: 100m, 400m haies, 1500m, longueur, poids Hommes: 110m haies, 200m, 400m, perche, poids, disque

3.3.3. Nations participantes

AUT - GER - SUI - ESP

3.3.4. Sélection

La sélection se fait dans le sens de l'équipe la plus performante, en tenant compte des principes énoncés ci-dessus (point 3.3.1.).

3.3.5. Date de sélection

Mardi, 19.07.2022

3.3.6. Dates prévues pour le voyage

Aller: vendredi, 12.08.2022 Retour: dimanche, 14.08.2022

4. Autres Championnats internationaux

4.1. European Off-Road Running Championships, 01.-03.07.2022, El Paso (ESP)

4.1.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning

Si un athlète veut disputer un championnat international de course de montagne/Trailrunning (CE/CM), il doit soumettre sa candidature à l'entraîneur national Course de montagne (<u>thomashuerzeler@swiss-athletics.ch</u>) jusqu'au 28 mars 2022, y compris une planification grossière de compétition jusqu'à l'événement majeur.

Une semaine avant la sélection il soumet sa planification de compétition définitive jusqu'à l'événement majeur et dispose à ce moment-là d'une licence Swiss Athletics (voir 1.2. (1) concept de sélection). La planification de compétition doit être axée depuis le début sur l'événement majeur, avec le but clair d'y réaliser la meilleure performance possible. La planification de compétition est prise en compte pour la sélection et doit être approuvée avant la sélection par l'entraîneur national Course de montagne et l'entraîneur chef Course.

4.1.2. Catégories et courses

01.07.2022: Uphill, Élite, 6-8 km / + 800m

Uphill, Juniors, 5-6 km / + 800m

02.07.2022: Trail, Élite, 45-60 km (ITRA Category 50M/100K)

03.07.2022: Up and down, Élite, 12-18 km / +- 900m - 1200m

Up and down, Junior, 5-6 km / +- 300m

4.1.3. Exigences de sélection et but

La sélection se fera principalement sur la base de la performance aux courses de sélection mentionnées et en tenant compte des résultats de la saison actuelle jusqu'au 15 mai. Les points/ranking ITRA (dans les différentes catégories ITRA) peuvent en plus être pris en compte. Toutes les courses de sélection définies dans la catégorie correspondante doivent être effectuées. Des exceptions justifiées doivent être convenues et autorisées jusqu'au 28 mars 2022 avec l'entraîneur national. Les décisions d'autoriser des exceptions sont prises par la commission de sélection. Seuls seront proposés pour la sélection les athlètes avec de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement aux CE (Trail premier tiers du classement). Pour la décision de sélection, il sera également tenu compte du niveau et de la densité des adversaires, des écarts lors des courses de sélection, du parcours, du comportement tactique, de la courbe de forme etc. Une double participation à la course Up and Down et à la course Uphill est en principe possible.

4.1.4. Sélection Team

Un classement par équipe sera établi avec les trois meilleurs temps par team avec au maximum quatre participants/es.

Dans le sens d'une bonne performance par équipe, des athlètes pourront éventuellement être sélectionnés, sans avoir rempli les exigences de sélection. Une équipe sera sélectionnée seulement s'il existe de réelles chances de finir dans le top 6.

4.1.5. Compétitions de sélection

(1) Up and down Élite et Juniors:

- 15 mai, course de sélection Up and Down Interlaken pour tous les candidats CE (organisée par Swiss-Athletics/entraîneur national Course de montagne) (Prio 1)
- 6 mars, CS de cross Regensdorf (Prio 2)
- 29 avril, Tüfelsschlucht-Berglauf (Prio 2)

(2) Uphill Élite et Juniors:

- 14 mai, course de sélection Uphill Interlaken pour tous les candidats CE (organisée par Swiss-Athletics/entraîneur national Course de montagne) (Prio 1)
- 6 mars, CS de cross Regensdorf (Prio 2)
- 29 avril, Tüfelsschlucht-Berglauf (Prio 2)

(3) Trail Élite:

- 9 avril, Trail Mont Terrible 50K (Prio 1)
- Une course d'une compétition de trail internationale (course à points ITRA avec densité de performance élevée de la catégorie 50K/50M/100K) de la saison 2021/2022. (Prio 2). Le résultat de cette compétition doit être annoncé à l'entraîneur national.

4.1.6. Date de sélection

Vendredi, 20 mai 2022

4.1.7. Dates prévues pour le voyage

Aller: Mercredi, 29.06.2022 Retour: Lundi, 04.07.2022

4.2. World Mountain & Trail Running Championship, 03.-06.11.2022, Chiang Mai (THA)

4.2.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning

Si un athlète veut disputer un championnat international de course de montagne/Trailrunning (CE/CM), il doit soumettre sa candidature à l'entraîneur national Course de montagne (thomashuerzeler@swiss-athletics.ch) jusqu'au 28 mars 2022, y compris une planification grossière de compétition jusqu'à l'événement majeur.

Une semaine avant la sélection il soumet sa planification de compétition définitive jusqu'à l'événement majeur et dispose à ce moment-là d'une licence Swiss Athletics (voir 1.2. (1) concept de sélection). La planification de compétition doit être axée depuis le début sur l'événement majeur, avec le but clair d'y réaliser la meilleure performance possible. La planification de compétition est prise en compte pour la sélection et doit être approuvée avant la sélection par l'entraîneur national Course de montagne et l'entraîneur chef Course.

4.2.2. Catégories et courses

04.11.2022: Uphill, Élite, 8.5 km / + 1050m

05.11.2022: Short Trail, Élite, 42 km / +- 2900m

Long Trail, Élite, 80 km / +- 5400m

06.11.2022: Up and down, Élite, 11.2 km / +- 550m

Up and down, Juniors, 6.5 km / +- 280m

4.2.3. Exigences de sélection et but

La sélection se fera principalement sur la base de la performance aux courses de sélection mentionnées et en tenant compte des résultats de la saison actuelle jusqu'au 18 septembre. Les points/ranking ITRA (dans les différentes catégories ITRA) peuvent en plus être pris en compte ainsi que les courses de sélection des CE Offroad. Toutes les courses de sélection définies dans la catégorie correspondante doivent être effectuées. Des exceptions justifiées doivent être convenues et autorisées jusqu'au 15 juin 2022 par l'entraîneur national. Les décisions d'autoriser des exceptions sont prises par la commission de sélection. Un résultat Top 15 aux CE Offroad 2022 signifie présélection pour les CM. Seuls seront proposés pour la sélection les athlètes qui ont de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement aux CM (Short et Long Trail, premier tiers du classement). Pour la décision de sélection, il sera également tenu compte du niveau et de la densité des adversaires, des écarts lors des courses de sélection, du parcours, du comportement tactique, de la courbe de forme etc. Une double participation aux CM de course de montagne et Trail est en principe possible pour la course Up and Down et la course Uphill.

4.2.4. Sélection Team

Un classement par équipe sera établi avec les trois meilleurs temps par team.

Dans le sens d'une bonne performance par équipe, des athlètes pourront éventuellement être sélectionnés, sans avoir rempli les exigences de sélection. Une équipe sera sélectionnée seulement s'il existe de réelles chances de finir dans le top 8.

4.2.5. Compétitions de sélection

(1) Uphill Élite:

- 01 juillet, CE Off Road Uphill (Prio 1)
- 9 septembre, Harder Uphill Race au Jungfraumarathon (exceptionnellement le parcours fixe au Harder peut-être effectué du 11 14. septembre 2022) (Prio 1)
- Un Vertical de la WRMA World Cup Serie (Prio 2)

(2) Up and down Élite:

- 3 septembre, Up and Down Bienne pour tous les candidats CM (organisé par Swiss-Athletics, entraîneur national Course de montagne) (Prio 1)
- 3 juillet, CE Off Road up and down (Prio 1)
- Une course de la WMRA World Cup Serie de la catégorie Classic 2022 (Prio 2)
- Une course de la GTWS (Golden Trail World Series) 2022 (Prio 2)

(3) Up and down Juniors:

- 3 septembre, Up and Down Bienne pour tous les candidats CM (organisé par Swiss-Athletics, entraîneur national Course de montagne) (Prio 1)
- 3 juillet, CE Off Road up and down (Prio 1)
- 17 juillet, CS de course de montagne à Adelboden (Prio 2)

(4) Short Trail:

- 13 août, Sierre Zinal ou CS de Trailrunning Madrisa (Prio 1)
- 2 juillet, CE Off Road Trail (Prio 1)
- Une course de la WMRA World Cup Serie de la catégorie Classic 2022 (Prio 2)
- Une course de la GTWS (Golden Trail World Series) 2022 (Prio 2)
- 3 septembre, Up and Down Bienne pour tous les candidats CM (organisé par Swiss-Athletics, entraîneur national) (Prio 2)

(5) Long Trail:

- 13 août, Sierre Zinal ou CS de Trailrunning Madrisa (Prio 1)
- Une compétition de trail internationale (course à points ITRA avec densité de performance élevée de la catégorie 50K/50M/100K), (Prio 1). Le résultat de cette compétition doit être annoncée à l'entraîneur national.
- 2 juillet, CE Off Road Trail (Prio 2)

4.2.6. Date de sélection

Vendredi, 16.09.2022

4.2.7. Dates prévues pour le voyage

Aller: Vendredi, 28.10.2022 Retour: Lundi, 07.11.2022

4.3. Cross EM, 11.12.2022, Turin (ITA)

Les informations seront diffusées ultérieurement.

5. European Athletics - Cups

5.1. European Throwing Cup, 12.-13.03.2022, Leiria (POR)

Les informations seront diffusées ultérieurement.

5.2. European 10'000m Cup, 28.05.2022, Pacé (FRA)

5.2.1. Dispositions générales

L'European 10'000m Cup est organisée samedi 28 mai 2022 à Pacé dans les catégories Hommes et Femmes.

5.2.2. Limites

La période de qualification dure du 1er janvier 2020 au 15 mai 2022.

Limites Hommes:

5000m: 13:54.10, 10'000m: 29:22.83, 10km sur route: 29:14, semi-marathon: 1:04:29

Limites Femmes

5000m: 16:05.83, 10'000m: 33:57.85, 10km sur route: 33:39, semi-marathon: 1:14:41

5.2.3. Participation aux frais

Swiss Athletics facturera aux athlètes sélectionnés une participation appropriée aux frais (voyage).

5.2.4. Sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il a réalisé une des limites pendant la période de qualification. 6 athlètes au maximum peuvent être sélectionnés par sexe. Si 3 ou plus d'athlètes sont sélectionnés dans une catégorie, la Suisse participera automatiquement au classement par équipe dans cette catégorie.

5.2.5. Date de sélection

Mardi, 17.05.2022

5.2.6. Dates prévues pour le voyage

Aller: Vendredi, 27.05.2022 Retour: Dimanche, 29.05.2022